

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 11 mars 2025, à 19 h 30, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de Carl Lévesque.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Karl Ferraro
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autre présence :

Carole Leroux, chef de service, greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

VL-250311-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-250311-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

VL-250311-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 11 FÉVRIER 2025**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 11 février 2025 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**VL-250311-2.1****MODIFICATION DE LA RÉOLUTION INTITULÉE VL-250114-2.1 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2025-0255)**

Il est proposé de modifier la résolution VL-250114-2.1 intitulée *Reconnaissance d'organismes œuvrant sur le territoire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil* de la manière suivante :

- reconnaître l'organisme Baladeur René de Longueuil à titre d'organisme reconnu, dans la catégorie *ACA (Action communautaire autonome)* au lieu de la catégorie *Local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-2.2**RECONNAISSANCE D'ORGANISMES OEUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2025-0358)**

Conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, il est proposé :

1° d'accorder une reconnaissance aux organismes suivants, tel que défini à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* :

1.1° dans la catégorie *ACA (Action communautaire autonome)* :

- Alternative - Centregens
- Association des Aveugles de la Rive-Sud inc.
- Bureau des services région 87
- Carrefour le Moutier
- Équipe Service Quartier St-Vincent-de-Paul
- ESPACE Proche Aidance
- Hébergement La CASA Bernard-Hubert
- L'entraide chez nous
- Macadam Sud
- Maisons de la paix
- Société Alzheimer Rive-Sud
- Table Itinérance Rive-Sud

1.2° dans la catégorie *Local* :

- Association Féministe d'Éducation et d'Action Sociale (A.F.E.A.S) St-Josaphat
- L'Atelier Théâtral de Longueuil
- Chorale Arc-en-Ciel de Longueuil
- Club de pétanque le St-Charles de Longueuil
- Club de pickleball de Longueuil
- Club de tennis de table Longueuil
- Équipe de Natation Élite Longueuil inc.
- Le Choeur Harmonie de Longueuil
- Les loisirs Notre-Dame-de-Fatima de Longueuil inc.
- La Fondation des Mutins inc.
- Loisirs du Vieux-Longueuil
- Maison de Quartier Fonrouge inc.
- École des arts de la scène Nos Voix, Nos Visages
- Patinage Longueuil
- Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil S.H.E.L.I. inc.
- Société historique du Marigot Inc.
- Les amis du parc Michel-Chartrand de Longueuil

1.3° dans la catégorie *Régional* :

- Association de Jetball du Québec
- Association de pétanque du boulodrome de Longueuil
- Club de l'âge d'or Jacques-Cartier
- CPV Longueuil
- Le Club d'Ornithologie de Longueuil
- Club sportif des quatre saisons de Longueuil
- Comité organisateur de sports d'intérieur de Longueuil (COSIL)
- Mille et Une Danses
- Olympiques spéciaux Québec
- Théâtre Lyrique de la Montérégie

1.4° dans la catégorie *Collaborateur et promoteurs d'événements*:

- Asphalte diffusion
- Club cycliste de la Montérégie inc.
- Métiers et traditions

1.5° dans la catégorie *Organismes de sport de niveau élite*:

- Ducs de Longueuil 97 inc.

2° d'autoriser la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés à fournir à ces organismes le support et les services en conséquence, le tout selon les procédures administratives en vigueur.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'ajouter à la suite de la première phrase du paragraphe 1.1, les mots « ou *Aide à la personne* ».

Proposition principale amendée

Conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, il est proposé :

1° d'accorder une reconnaissance aux organismes suivants, tel que défini à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* :

1.1° dans la catégorie *ACA (Action communautaire autonome)* ou *Aide à la personne* :

- Alternative - Centregens
- Association des Aveugles de la Rive-Sud inc.
- Bureau des services région 87
- Carrefour le Moutier
- Équipe Service Quartier St-Vincent-de-Paul
- ESPACE Proche Aidance
- Hébergement La CASA Bernard-Hubert
- L'entraide chez nous
- Macadam Sud
- Maisons de la paix
- Société Alzheimer Rive-Sud
- Table Itinérance Rive-Sud

1.2° dans la catégorie *Local* :

- Association Féministe d'Éducation et d'Action Sociale (A.F.E.A.S) St-Josaphat
- L'Atelier Théâtral de Longueuil
- Chorale Arc-en-Ciel de Longueuil
- Club de pétanque le St-Charles de Longueuil
- Club de pickleball de Longueuil
- Club de tennis de table Longueuil
- Équipe de Natation Élite Longueuil inc.
- Le Choeur Harmonie de Longueuil
- Les loisirs Notre-Dame-de-Fatima de Longueuil inc.
- La Fondation des Mutins inc.
- Loisirs du Vieux-Longueuil
- Maison de Quartier Fonrouge inc.
- École des arts de la scène Nos Voix, Nos Visages
- Patinage Longueuil
- Société d'horticulture et d'écologie de Longueuil S.H.E.L.I. inc.
- Société historique du Marigot Inc.
- Les amis du parc Michel-Chartrand de Longueuil

1.3° dans la catégorie *Régional* :

- Association de Jetball du Québec
- Association de pétanque du boulodrome de Longueuil
- Club de l'âge d'or Jacques-Cartier
- CPV Longueuil
- Le Club d'Ornithologie de Longueuil
- Club sportif des quatre saisons de Longueuil
- Comité organisateur de sports d'intérieur de Longueuil (COSIL)
- Mille et Une Danses
- Olympiques spéciaux Québec
- Théâtre Lyrique de la Montérégie

1.4° dans la catégorie *Collaborateur et promoteurs d'événements*:

- Asphalte diffusion
- Club cycliste de la Montérégie inc.
- Métiers et traditions

1.5° dans la catégorie *Organismes de sport de niveau élite*:

- Ducs de Longueuil 97 inc.

2° d'autoriser la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés à fournir à ces organismes le support et les services en conséquence, le tout selon les procédures administratives en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

VL-250311-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2025-0210)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 16 décembre 2024 au 26 janvier 2025.

VL-250311-4.2

OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2025-0189)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 79 408 \$, taxes comprises, le cas échéant, à la Maison Le Réveil à titre de compensation pour les pertes de revenus en raison des travaux de rénovation qui auront lieu en 2025 et 2026 au 930, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

VL-250311-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2025-836 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2008-346 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SD-2025-0297)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2025-836 modifiant le Règlement VL-2008-346 relatif à la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-8.2**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE LEMOYNE CONCERNANT LE PROJET LOISIRS ET SPORTS - ADOS 11-15 ANS POUR L'ANNÉE 2025 ET OCTROI D'UNE SUBVENTION (SD-2025-0096)**

Il est proposé par le président :

- 1° d'approuver l'entente avec la Maison de la Famille LeMoyne, concernant son projet *Loisirs et Sports - Ados 11-15 ans* pour l'année 2025;
- 2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une subvention de 35 136 \$ comprenant les taxes, le cas échéant;
- 3° d'autoriser la greffière à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-8.3**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE GROUPE SCOUT DE LONGUEUIL (DISTRICT MONTÉRÉGIE) CONCERNANT LA RÉALISATION DE CAMPS DE JOUR POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027 ET OCTROI D'UNE SUBVENTION (SD-2025-0238)**

Il est proposé par le président :

- 1° d'approuver l'entente avec le Groupe scout de Longueuil (District Montérégie), concernant la réalisation de camps de jour pour les années 2025, 2026 et 2027;
- 2° d'octroyer, dans le cadre de l'entente, une subvention de 8 842 \$ comprenant les taxes, le cas échéant;
- 3° d'autoriser la greffière à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****VL-250311-10.1****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PPVL-2025-32 VISANT À PERMETTRE LA TRANSFORMATION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE EN UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE AUX 1102-1104-1106-1108, RUE ALBANI (LOT 2 628 150) (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE)**

Il est proposé d'adopter le second projet de résolution approuvant le *Projet particulier PPVL-2025-32 visant à permettre la transformation d'une habitation trifamiliale de structure isolée en une habitation multifamiliale de structure isolée aux 1102-1104-1106-1108, rue Albani (lot 2 628 150) (district du Coteau-Rouge)*, conformément au *Règlement VL-2017-696 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

immeuble et selon le document intitulé Second projet de résolution joint à la présente, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.2

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 930, RUE SAINT-JACQUES (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE)

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 930, rue Saint-Jacques, pour permettre :

- une bande paysagère délimitant l'espace de stationnement et l'immeuble voisin au 920, rue Saint-Jacques, d'une largeur de 0,45 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- l'absence d'arbre dans cette bande paysagère au lieu d'un minimum d'un arbre à grand déploiement à tous les 8 mètres linéaire, soit 7 arbres;
- une dalle de propreté située à une distance de 0 mètre de la ligne arrière du lot, au lieu de 1 mètre.

VL-250311-10.3

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LE 930, RUE SAINT-JACQUES (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2025-0321)

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 930, rue Saint-Jacques :

- une bande paysagère délimitant l'espace de stationnement et l'immeuble voisin au 920, rue Saint-Jacques, d'une largeur de 0,45 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- l'absence d'arbre dans cette bande paysagère au lieu d'un minimum d'un arbre à grand déploiement à tous les 8 mètres linéaire, soit 7 arbres;
- une dalle de propreté située à une distance de 0 mètre de la ligne arrière du lot, au lieu de 1 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.4**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE, À LA PLANTATION ET À LA CONSERVATION D'ARBRES, AU RÉAMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL SITUÉ AU 930, RUE SAINT-JACQUES (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2025-0322)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage de deux arbres, à la plantation de treize arbres, à la conservation de deux arbres, au réaménagement d'une aire de stationnement et à l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 930, rue Saint-Jacques, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2025 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2025-0322;

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

Le tout conditionnellement à l'octroi des dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.5**PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES FUTURS 88-90-92, RUE BARTHÉLÉMY (SD-2025-0077)**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour les futurs 88-90-92, rue Barthélémy, pour permettre 0,66 case de stationnement par logement au lieu d'une case.

VL-250311-10.6**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE POUR LES FUTURS 88-90-92, RUE BARTHÉLÉMY (DISTRICT ANTOINETTE-ROBIDOUX) (SD-2025-0077)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre aux futurs 88-90-92, rue Barthélémy (lot 2 007 414), 0,66 case de stationnement par logement au lieu d'une case.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.7**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE SITUÉE AUX FUTURS 88-90-92, RUE BARTHÉLÉMY (LOT 2 007 414) (DISTRICT D'ANTOINETTE-ROBIDOUX) (SD-2025-0078)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de deux arbres à grand déploiement et à la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée située aux futurs 88-90-92, rue Barthélémy (lot 2 007 414), selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2025;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 301 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

Le tout conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.8**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE SITUÉE AUX 1530-1532-1534, RUE MONTARVILLE (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2025-0110)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de deux arbres à grand déploiement en marge avant et à la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée dans un quartier ancien, située aux 1530-1532-1534, rue Montarville, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2025 et à la condition stipulée au sommaire décisionnel SD-2025-0110;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 6 734 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivants l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

Le tout conditionnellement à ce que la démolition de l'immeuble existant soit autorisée par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.9

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE SITUÉE AU 1625, RUE GRANT (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2025-0328)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre et à la construction d'une habitation trifamiliale de structure isolée dans un quartier ancien située au 1625, rue Grant, le tout selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2025 et aux conditions stipulées au sommaire décisionnel SD-2025-0328;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 715 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-250311-10.10

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU 1570, BOULEVARD QUINN (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE) (SD-2025-0329)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre et à la construction d'une habitation unifamiliale de structure isolée dans un quartier ancien située au 1570, boulevard Quinn, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2025.;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 3 775 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

VL-250311-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

VL-250311-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Carl Lévesque

Véronica Mollica